



Diagnostic de performance
Énergétique (logement)

Dossier : 23/6744/GRETZ-CARNOT

N°ADEME : [2477E1411809L](#)

Etabli le : 18/04/2024

Valable jusqu'au : 17/04/2034

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics
v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

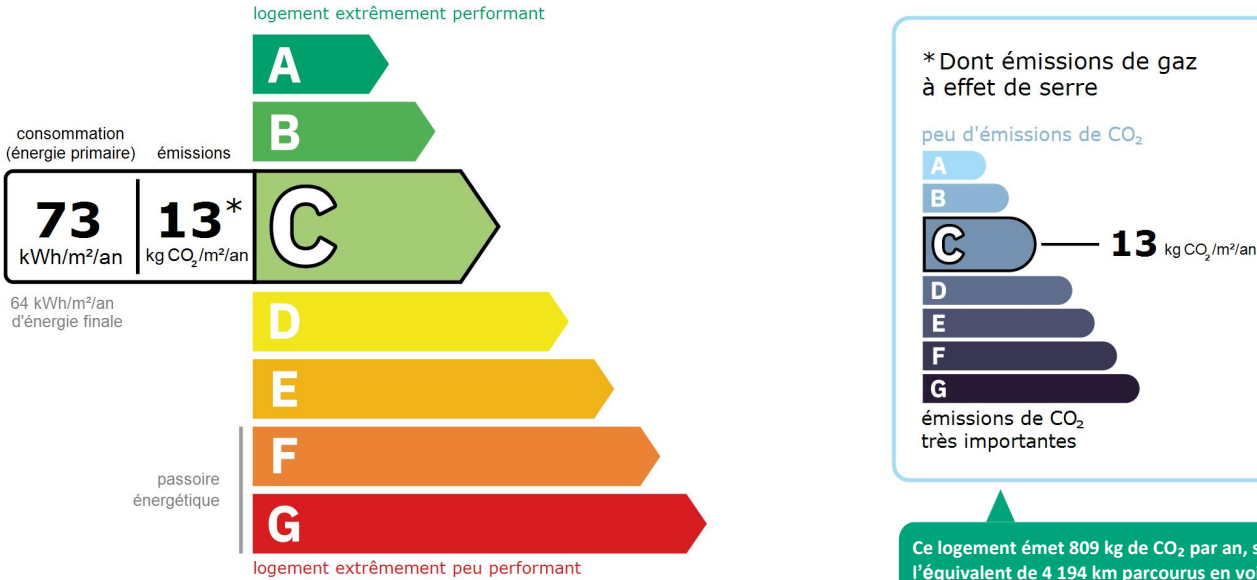
DPE

Adresse : 7-9 Avenue Carnot
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
N° de lot: 2-107 T3

Type de bien : Appartement
Année de construction : 2022
Surface habitable : 60.3 m²

Propriétaire : SCCV GRETZ CARNOT
Donneur d'ordre : Sté KINGSTONE promotion

Estimation de la Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement, au prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021.

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **410 €** et **600 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

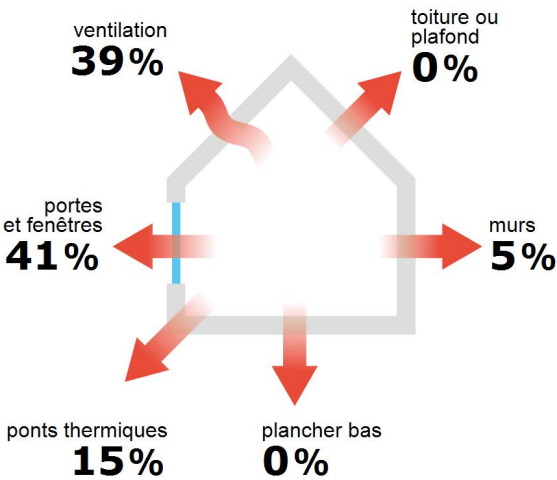
Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

Société EXPERTY
2 allée des Jeunes Filles en Fleur
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
tel : 01.64.66.73.11

Diagnosticteur : Bertrand DESOBEAUX
Email : contact@experty.fr
N° de certification : n° 0337
Organisme de certification : Sté B.2.C France

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

p.3

Estimation des montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
chauffage	Gaz Naturel	1 834 (1 834 é.f.)	entre 170 € et 240 €	41 %
eau chaude	Gaz Naturel	1 606 (1 606 é.f.)	entre 150 € et 210 €	35 %
refroidissement				0 %
éclairage	Electrique	262 (114 é.f.)	entre 20 € et 40 €	6 %
auxiliaires	Electrique	745 (324 é.f.)	entre 70 € et 110 €	18 %
énergie totale pour les usages recensés :		4 447 kWh (3 877 kWh é.f.)	entre 410 € et 600 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 104ℓ par jour.

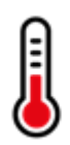
▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



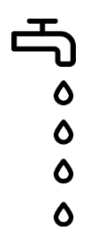
Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -24% sur votre facture **soit -66€ par an**

- Astuces**
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
 - Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

- Astuces**
- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
 - Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 104ℓ/jour d'eau chaude à 40°C
43ℓ consommés en moins par jour, c'est -26% sur votre facture **soit -63€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

- Astuces**
- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
 - Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Commentaires : Les documents technique fournis par la Sté Ingénierie pour la Performance Energétique du Bâtiment (IPEB) sont :

- Murs extérieures avec 120 mm de polystyrène U : 0,246 W/m².k
- Comble perdue avec 300 mm de laine minérale U : 0.200 W/m².k
- Toiture terrasse avec 100 de polyuréthane U : 0.225 W/m².k
- Portes fenêtres et fenêtres PVC avec du vitrage 4(16)4 Argon avec Warm Edge Uw ≤1.4 W/m².K (facteur solaire 0.52) et équipé de volet roulant électriques monoblocs (Uc ≤ 2.0 W/m².K).
- Plancher sur sous-sol avec 105 mm de flochage
- Ventilation de type collectif Hygroréglable type B , réalisé par des extracteurs basse consommation
- Les logements seront chauffés par des radiateurs basse température (60°C/40°C) équipé de robinets thermostatique (avec variation temporelle égale à 0.4°C au maximum)

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur 35 cm avec isolation intérieure (réalisée après 2021) donnant sur l'extérieur Mur en béton banché donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	très bonne
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm et volets roulants pvc Porte(s) bois opaque pleine	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz à condensation installée à partir de 2016 avec programmateur pièce par pièce. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Hygro B après 2012
 Pilotage	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température

Recommandations d'amélioration de la performance

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations sommaire d'amélioration de la performance *(en cas de réalisation de travaux de rénovation merci de vous rapprocher d'un bureau d'études spécialisé en énergie !)*



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Lot

Les travaux essentiels

Description	Performance recommandée
Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

2

Lot

Les travaux à envisager

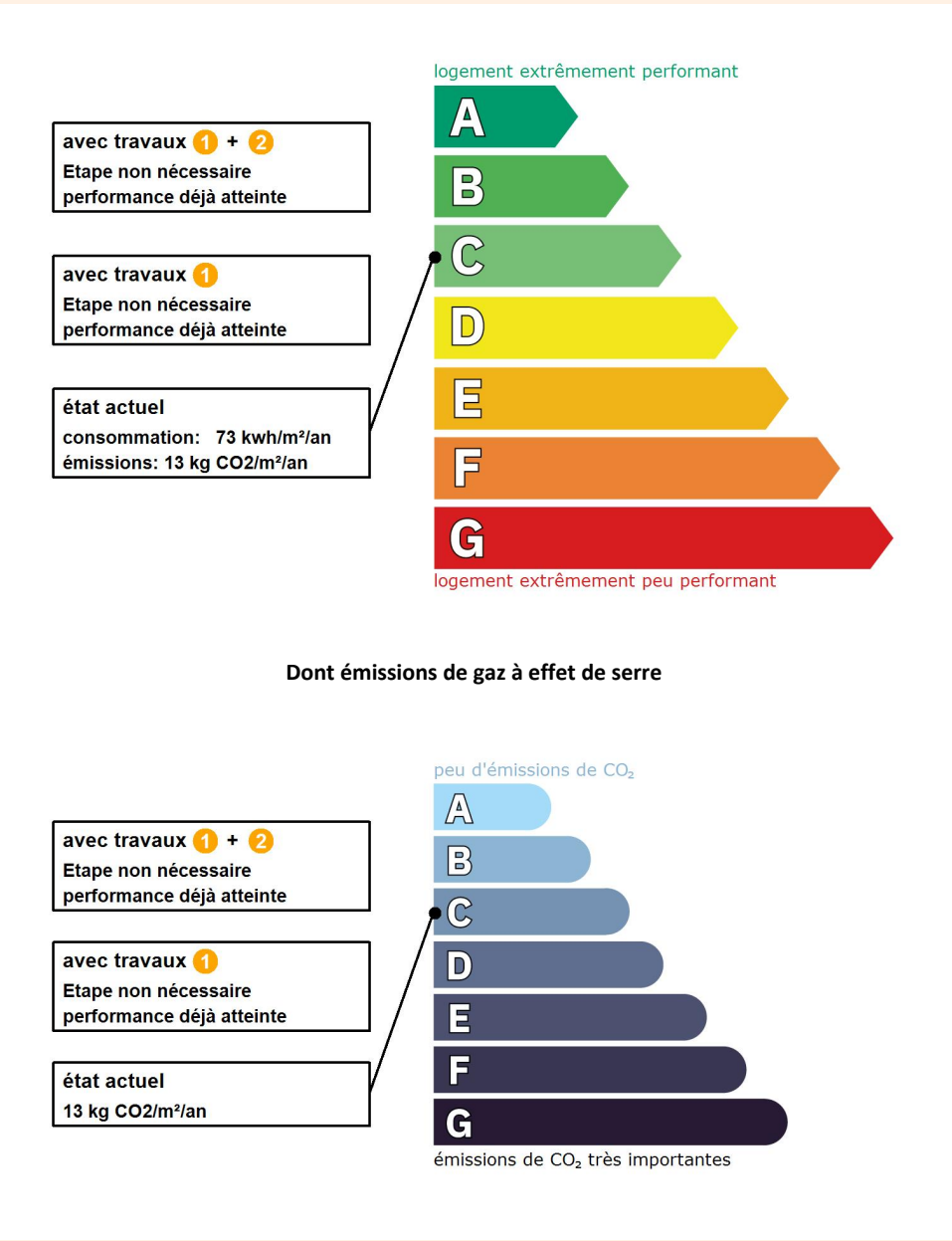
Description	Performance recommandée
Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

Commentaires :

« Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V4, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours d'évolution, il fait encore l'objet de modifications. Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Recommandations sommaire d'amélioration de la performance *(en cas de réalisation de travaux de rénovation merci de vous rapprocher d'un bureau d'études spécialisé en énergie !)*

Évolution de la performance après travaux





TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : www.faire.fr/aides-de-financement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l’organisme certificateur qui l’a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Observations : Le descriptif du bien est donné à titre purement indicatif et ne saurait être une garantie du mode de construction ou de la structure du bien concerné, lesquels ne sont pas visibles [matériaux et isolants]. Nota : *Aucun documents technique ou factures fournis, Le descriptif du bâtiment ainsi que tous les éléments relatifs à l’établissement du présent (dossier DPE) nous ont été communiqués par le propriétaire ou son mandataire. Toutes informations erronées ne sauraient engager la responsabilité de notre cabinet.

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]
Référence du DPE : 23/6744/GRETZ-CARNOT
Date de visite du bien : 12/02/2023
Invariant fiscal du logement : N/A
Référence de la parcelle cadastrale :
Méthode de calcul utilisée pour l’établissement du DPE : 3CL-DPE 2021
Numéro d’immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Documents technique fournis par la Sté Ingénierie pour la Performance
Énergétique du Bâtiment (IPEB)

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département		Observé / mesuré	77 Seine et Marne
Altitude		Donnée en ligne	inférieur à 400 m
Type de bien		Observé / mesuré	Appartement
Année de construction		Estimé	après 2021
Surface habitable du logement		Observé / mesuré	60,3 m²
Nombre de niveaux du logement		Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond		Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 2 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré	6,1 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	Observé / mesuré	8 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	≤ 20 cm
Mur 1 Sud	Isolation	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	Observé / mesuré	12 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	35 cm
	Isolation	Observé / mesuré	oui
Plancher	Année isolation	Document fourni	après 2021
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	60 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	non

Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	60 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation		Observé / mesuré	non
Porte-fenêtre Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	12 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte	Surface de porte		Observé / mesuré	1,9 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,6 m
Pont Thermique 2	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,6 m
Systèmes				
Donnée d'entrée		Origine de la donnée		Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation		Observé / mesuré	VMC SF Hygro B après 2012
	Année installation		Observé / mesuré	2022
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées		Observé / mesuré	une
	Logement Traversant		Observé / mesuré	non
Chauffage	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée		Observé / mesuré	60,3 m²
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée à partir de 2016
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2022
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)		Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale		Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
Sté EXPERTY Tél : 01.64.66.73.11 Dossier : 23/6744/GRETZ-CARNOT				8

Eau chaude sanitaire	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	2022
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée à partir de 2016
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2022
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	 Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret n°2008-461 du 15 mai 2008, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : Experty 2 allée des Jeunes Filles en Fleur 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
Tél. : 01.64.66.73.11 - N°SIREN : 521982397 - Compagnie d'assurance : Le Gan n° 101.440.176

Sté EXPERTY | Tél : 01.64.66.73.11 | Dossier : 23/6744/GRETZ-CARNOT

9
Pa





CERTIFICATION
DE PERSONNES

Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 0337

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :
Bertrand DESOBEAUX
Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 16/07/2020

Valable jusqu'au : 31/03/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 06/12/2022

Valable jusqu'au : 05/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 16/07/2020

Valable jusqu'au : 20/04/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 16/07/2020

Valable jusqu'au : 31/03/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenu le : 16/07/2020

Valable jusqu'au : 31/03/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 06 décembre 2022

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER



*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com

Dossier n° : 23/6744/GRETZ-CARNOT

2 allée des Jeunes Filles en Fleur, 77600 Bussy Saint Georges - Tél. / Fax : 01.64.66.73.11
N°SIREN : 521982397 - Compagnie d'assurance : Le Gan / 101.440.176
Adresse mail : contact@experty.fr



ATTESTATION SUR L'HONNEUR *Dossier n° : 23/6744/GRETZ-CARNOT*

Je soussigné Bertrand DESOBEAUX, gérant de la SARL EXPERTY sis 2 allée des Jeunes Filles en Fleur - 77600 BUSSY SAINT GEORGES atteste être en situation régulière au regard des articles L 271-6 du code de la construction et de l'habitat, à savoir :

- Etre certifié par un organisme accrédité COFRAC (Bureau Contrôle Certification : B2C) et dispose des moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics, composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).
- La SARL EXPERTY répond aux garanties réglementaires d'assurances (soit une Responsabilité Civile Professionnelle LE GAN n° 101 440.176 pour 600 000 € de garantie annuelle).

Notre société s'engage également à n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser les travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Bertrand DESOBEAUX.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Desobeaux", with a long horizontal stroke extending to the right.

2 allée des Jeunes Filles en Fleur, 77600 Bussy Saint Georges - Tél. / Fax : 01.64.66.73.11
N°SIREN : 521982397 - Compagnie d'assurance : Le Gan / 101.440.176



ATTESTATION D'ASSURANCE



GAN ASSURANCES
Olivier FAGE
AGENT GENERAL
96 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77340 PONTAULT COMBAULT
Téléphone : 01.64.43.90.61
Fax : 01.64.43.90.58
N° Orias : 07014382
Email : pontault-gare@gan.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE
IMMOBILIER**

La compagnie GAN INCENDIE ACCIDENTS, dont le siège est situé au 8/10 rue D'Astorg 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que la :

Société EXPERTY
2 allée des Jeunes Filles en Fleur
77600 BUSSY ST GEORGES

Est assurée par la police n° 101440176 garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle encourue dans le cadre des ses activités de :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS au titre des missions suivantes :

CONSTAT DE RISQUES D'EXPLOSION AU PLOMB
DIAGNOSTIC AMIANTE
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)
METTRAGE DES BATIMENTS SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (LOI CARREZ)

Cette police est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment :

- A l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 modifiée.
- Et aux dispositions du Décret n° 2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la Garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 24 heures

La présente attestation qui constitue qu'une présomption de garantie, ne peut engager la compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et par les conditions générales du contrat d'assurance auquel il se réfère.

Fait à PONTAULT COMBAULT, le 3 janvier 2023

Olivier FAGE
Agent général RO



Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 109 400 000 € - RCS Paris 340 427 616 - APE: 6511Z
Tél.: 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (entièrement versé) - RCS Paris 340 427 616 - APE: 6511Z
Sièges sociaux: 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

810131-0107-4-12

Dossier n° : 23/6744/GRETZ-CARNOT

2 allée des Jeunes Filles en Fleur, 77600 Bussy Saint Georges - Tél. / Fax : 01.64.66.73.11
N°SIREN : 521982397 - Compagnie d'assurance : Le Gan / 101.440.176